

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 18 NOVEMBRE 2019
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance d'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, dix-huit (18) novembre 2019 à 19h30 au Centre Lepageois.

Étaient présents: Madame la conseillère: Myriam St-Laurent, messieurs les conseillers: Yann-Érick Pelletier, Ghislain Vignola et Jasmin Couturier. Absent : Hugo Béland et Josée Martin.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Magella Roussel, maire.

Tammy Caron, dg-sec-très, est aussi présente.

Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

1. 2019-233

ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. 2019-234

AUTORISATION DE PAIEMENT- EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du décompte # 1 pour le projet 9070_009 pour la réfection du 5^e rang Ouest au montant de 227 015.10\$ à Eurovia Québec Construction inc. une partie payé avec le subvention PAARM de 50 000\$ et 50 000\$ pris au fond de carrière sablière et le reste financier par la TECQ 2019-23.

3. 2019-235

AUTORISATION DE PAIEMENT- LES ENTREPRISES A & D LANDRY INC.

Il est proposé par Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du décompte #1 pour le projet 9070_008 pour les ponceaux 2019 « rang 4 Est, rang 4 Ouest et rang 5 Ouest au montant de 211 735.16\$ à Les entreprises A & D Landry inc.

4. 2019-236

ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'acquisition de gré à gré d'un tracteur de marque Massey Fergusson de modèle 1652 2012 avec équipement : souffleur N74-240 TRC et gratte HLA modèle 1800 au montant de 36 700\$ avant tx chez Machinerie JNG Thériault inc. et nomme Magella Roussel maire et Tammy Caron dg à signer le contrat d'achat. Les fonds seront pris dans le compte « surplus accumulé non affecté ».

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 18 NOVEMBRE 2019
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

5. 2019-237

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h12.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dir. gén. sec-trés.

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 19 h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire